



Etudiante sans titre de séjour

Par **mimsou**, le **14/11/2011** à **01:26**

Bonjour,rrnrJe suis étudiante depuis septembre 2011 en BTS. Je suis venue en France légalement avec un visa long séjour qui a expiré le 21 août 2011. Depuis, je n'ai pas renouvelé mon visa. Comment dois-je faire ? c'est urgent.rrnrJe suis vraiment inquiète d'autant plus que, en juillet 2012, je compte aller en vacances dans mon pays d'origine, mais je compte revenir en France en septembre 2012 pour continuer à faire une licence. Pour rentrer de nouveau sur le sol français, il me demande une carte de séjour. Je ne sais vraiment pas comment faire.

Par **joseph**, le **14/11/2011** à **02:20**

bonsoir,rnpuisque vous êtes entrée en France avec un visa étudiant,normalement ,vous aurez du avoir un titre de séjour d'une en qualité d'étudiantrnest ce que vous êtes inscrites à l'université pour l'année 2011/2012?rnsi OUI ET QUE VOUS SUIVEZ CORRECTEMENT VOS COURS ET SURTOUT VAIDER LE DIPLOME NORMALEMENT VOUS N'4AUREZ PAS DE PROBLÈMERrnrEST CE VOUS AVEZ EU UN TITRE DE SÉJOUR D'UNE ANNÉE EN QUALITÉ D'ÉTUDIANT,?

Par **mimsou**, le **14/11/2011** à **02:31**

l'année 2011/2012, je suis bien inscrite en bts.rrnrje suis arrivée en France en août 2010, et mon visa a expiré le 21 août 2011, cela fait 3 mois que je suis sans titre de séjour

Par **mimi493**, le **16/11/2011** à **05:07**

Pourquoi ne pas avoir fait renouveler votre titre de séjour ? Annulez votre voyage, sans titre de séjour, vous ne reviendrez pas

Par **mimsou**, le **16/11/2011** à **12:13**

mais est ce que a l'h actuelle, je peu encore renouveler mon titre de sejour?

Par **mimi493**, le **16/11/2011** à **14:38**

Il faut en faire la demande mais rien ne garantit que vous l'aurez.